

18.08.2014 – 13:30 Uhr

Second projet de repowering éolien / JUVENT prévoit de remplacer quatre éoliennes

Bern (ots) -

La société JUVENT SA, gérée par le groupe BKW, planifie actuellement un nouveau repowering sur les sites de Courtelary et de Saint-Imier. Ce projet vise à remplacer les quatre éoliennes de petite taille encore en service par des modèles plus récents et plus performants. Au cours des prochaines semaines, la société transmettra de sa propre initiative aux autorités cantonales le dossier relatif au projet pour un examen préalable. Avec la réalisation de ce second projet de repowering, la production annuelle du plus grand parc éolien du pays passerait de 55 à 65 millions de kilowattheures.

L'accroissement de l'exploitation des nouvelles énergies renouvelables visé par le Conseil fédéral et le Parlement se heurte de plus en plus fréquemment à des oppositions, notamment dans le domaine de l'éolien. JUVENT SA souhaite donc poursuivre l'optimisation de sa centrale éolienne, bien acceptée par la population, en remplaçant fin 2015 / début 2016 les quatre dernières turbines de 0,8 et 1,7 mégawatt (MW), mises en service en 2001 et en 2004, par des modèles plus récents. L'entreprise réalise actuellement une vaste étude de marché en vue d'identifier la technologie optimale qui permettrait d'augmenter la production d'au moins 10 millions de kilowattheures, soit l'équivalent de la consommation annuelle de plus de 3000 ménages.

Les discussions menées actuellement avec les propriétaires fonciers, les communes de Courtelary et de Saint-Imier, les autorités cantonales compétentes ainsi que différentes organisations devraient déboucher au cours des prochaines semaines sur une demande de permis de construire pour quatre nouvelles éoliennes. A l'issue de ce second projet de repowering, la centrale exploitée par JUVENT SA disposera de 16 éoliennes de dernière génération produisant du courant renouvelable.

Contact:

Gilles Seuret
media@bkw.ch
058 477 51 07

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100001009/100760079> abgerufen werden.